

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT de l'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Afférents au Conseil  
Communautaire : 82**

**RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS**

**En exercice : 82**

**Qui ont pris part à la délibération :  
71**

**Date de convocation : 01/02/2024**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° DE 2024 8**

**Objet : VALIDATION DU PRE-PROGRAMME DU CENTRE DE SANTE  
INTERCOMMUNAL SUR LEZIGNAN CORBIERES**

L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Serge BRUNEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Etaient présents : (59)**

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Yvon LACOMBE (ALBIERES), Bernard SUTRA (AURIAC), Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Marcel REVERDY (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCATEL des CORBIERES), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIERE), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIERES), Suzanne ARNAUD (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), René ORTEGA (LAGRASSE), Jean-Marie GALINIE (LANET), Raymond SPOLI (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIERES), Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIERES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIERES), Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIERES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES), William COMBES (LEZIGNAN-CORBIERES),

Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIERES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIERES), Sophie COURRIERE CALMON (LEZIGNAN-CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES), Rémi PENAVERE (LEZIGNAN-CORBIERES), YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Claude BOUTET (MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Gérard PIOCH (MOUX), Claire CHAOUAT (ORNAISONS), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Alain COSTE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Redha MENNAD (SALZA), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES)

**Etaient absents les représentants des Communes de : (11)**

Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTE), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Jessica BOSCH (MONTJOI), Gilles CASTY (ORNAISONS), Daniel LANGLOIS (PALAIRAC), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

**Procurations : (12)**

Philippe LACOMBE (BOUISSE) à Yvon LACOMBE, Alain MAILHAC (BOUTENAC) à André HERNANDEZ, Frédéric BERROCAL (FABREZAN) à Isabelle GEA-PERIS, Guy VIVES (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, Virginie JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sylvie DANRE, Thierry CAUMEIL (LEZIGNAN-CORBIERES) à Dominique JOLIS PAILHIEZ, Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES) à Michel MASUYER, Didier JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Christine BENET, Françoise BAROUSSE (LEZIGNAN-CORBIERES) à René ORTEGA, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à YVES KOSINSKI, Christelle HERMAND (MOUTHOMET) à Raymond SPOLI, Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE) à Paul BERTHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la ligne 20 du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 de la CCRLCM, adopté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> février 2023 (DE\_2023\_6) ;

VU la délibération n°2023-134 du 27/09/2023 relative à la cession à titre gratuit de l'assise foncière pour le projet de Centre de santé ;

VU le bon de commande signé le 12/10/2023 avec l'ATD11 pour une mission d'AMO relative à la construction d'un centre de santé à Lézignan Corbières, en 5 phases : pré-programme, programme, consultation du maître d'œuvre et assistance pendant les prestations du maître d'œuvre ;

VU la délibération n°DE\_2023\_199 du 8/11/2023, portant acquisition de la parcelle AL 779 à la ville de Lézignan Corbières pour la création du Centre de santé intercommunal ;

VU les travaux menés au cours de la phase 1 et le pré-programme rédigé par l'ATD11 concernant la « construction d'un centre de santé à Lézignan Corbières » ;

VU le pré-programme annexé à la présente délibération qui arrête les principaux choix suivants, pour une estimation prévisionnelle de 1 510 000€ TTC :

- la construction d'un bâtiment neuf, pouvant accueillir 4 cabinets médicaux et garantissant des possibilités d'extension à 4 cabinets supplémentaires ;
- le recours à un procédé de préfabrication préalable en usine des bâtiments pour limiter le temps de réalisation de la construction ;
- une date envisagée d'ouverture au cours du premier trimestre 2026 ;

**Considérant** que ce projet vise à sécuriser l'offre en médecine générale du territoire, en liaison avec les autres professionnels de santé et à garantir :

- l'accueil et l'orientation des usagers,
- une offre de soins complémentaires avec l'offre libérale existante,
- la prévention et l'éducation à la santé ;

**Considérant** la nécessité d'engager rapidement les phases 2 et 3 de la mission confiée à l'ATD11, au vu de l'urgence de la situation;

Madame Jessica BOSCH quitte la séance.  
Sur proposition du rapporteur, Isabelle GEA-PERIS ,

*Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,*

**Par :**

**71 POUR**

**0 ABSTENTION**

**0 CONTRE**

**VALIDER** le pré-programme relatif à la construction d'un centre de santé intercommunal sur Lézignan Corbières.

**DONNER** délégation au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment toutes les études et prestations annexes.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 011-200035863-20240207-DE\_2024\_\_8-DE



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Brunel'.

**Serge BRUNEL,**

**Le Président,**



**André HERNANDEZ**